

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} février 2016 à 20 heures à la salle du conseil située au 309, 4^e Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Messieurs Guy Boivin et Michel Bernard, Christian Nadeau, Gaston Lessard et Raynald Avoine formant quorum sous la présidence de monsieur Émile Tanguay, maire.

Sont également présents: Monsieur Richard Rémillard, inspecteur municipal et madame Claudette Aubé, dir. générale.

Est absente : Madame Odile Blais

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le maire constate le quorum à 20 heures, déclare la séance ouverte.

2. LECTURE EST APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-02-01: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé monsieur Michel Bernard, d'approuver l'ordre du jour tel que lu. À l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1.-Ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
- 3.-Adoption des résolutions de la séance du 11 janvier 2016
4. Lecture et approbation des comptes
5. Correspondance
 - a) Remerciement de l'ABC des Hauts Plateaux
 - b) Annonce de la ristourne de la MMQ
6. Administratif
 - a) Adoption du Règlement 2016-01 concernant l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année 2016.
7. Incendie
8. Voirie
 - a) Suivi des demandes de réduction de vitesse et du feu clignotant
 - b) Demande de prix aux fournisseurs pour matériaux et services
9. Eau
10. Eaux usées
 - a) Suivi du dossier
 - b) Demande de réception provisoire et décomptes progressifs
 - c) Suivi du dossier Roche Ltée
 - d) Facture de Tetra Tech Q1 inc
 - e) Demande de monsieur Alain Lebrun
 - f) Demande de branchement de monsieur Jean-Pierre Fontaine
11. Loisirs
 - a) Demande au Pacte rural pour l'amélioration du terrain multi-sport
12. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
 - a) Suivi du comité pour les fêtes du 150
 - b) Projet Pacte rural : Affichage des noms de rues, des édifices municipaux, des entrées du village, du site internet et de l'accueil des résidents
13. Résolutions diverses
 - a) Demande d'allocation à la naissance
 - b) Demande d'achat de Michèle Dumas et Jean Bernier
 - c) Invitation au brunch de la St-Valentin du Centre d'Entraide Familiale
 - d) Demande du Club Équestre
 - e) Demande d'autorisation à CPTAQ présentée par le MTQ pour la réfection du pont P-16388 sur la route 283
 - f) Demande de monsieur Roberto Prévost
 - g) Paniers de fleurs
 - h) Demande du Parc régional des Appalaches pour projet qui sera déposé au Pacte régional
 - i) Couverture de téléphonie sans fil

14. Varia ouvert

- a) Suivi du dossier de l'église
- b) Projet de la Politique culturelle
- c) Communiqué de presse de monsieur Norbert Morin
- d) Location du local de CLSC : Position de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- e) Suivi du budget et des activités du Parc des Appalaches
- f) Suivi de la rencontre avec monsieur Bernard Généreux

15. Période de questions

16. Levée de la séance

3. APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

2016-02-02 : ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2016

Il est proposé par monsieur Raynald Avoine, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'approuver les résolutions contenues dans le procès-verbal du 11 janvier 2016 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire-trésorière. À l'unanimité.

4 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

2016-02-03 : ADOPTION DES COMPTES

Considérant que la liste des chèques portant le numéro de C16000051 à C16000086 inclusivement a été détaillée devant l'assistance, il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu que le paiement de ces comptes au montant de 56 296.65\$ soit autorisé.

À l'unanimité

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution 2016-02-03



Claudette Aubé

5. CORRESPONDANCE :

A) Des remerciements sont reçus de l'ABC des Hauts Plateaux pour l'apport de la municipalité au projet de la Biblio mobile.

B) Annonce de la ristourne de la MMQ

La MMQ annonce une ristourne de 3 423\$ à la municipalité considérant sa performance et la rentabilité de la Mutuelle des municipalités du Québec.

6. ADMINISTRATIF :

2016-02-04 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-01 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy est régie par les dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU que la municipalité doit fixer les différents taux d'imposition pour les taxes et les différents tarifs et compensations pour certains biens, services ou activités, afin de recueillir les deniers nécessaires pour pourvoir aux dépenses d'immobilisation, d'entretien et d'administration qu'entend effectuer la municipalité au cours de son année financière 2016;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de dépenses pour la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, pour l'exercice 2016, prévoient les dépenses suivantes :

<input type="checkbox"/> Administration générale :	235 011 \$
<input type="checkbox"/> Sécurité publique :	125 145 \$
<input type="checkbox"/> Transport routier :	436 467 \$
<input type="checkbox"/> Hygiène du milieu	204 250 \$
<input type="checkbox"/> Aménagement, urbanisme, développement et autres :	77 895 \$
<input type="checkbox"/> Loisirs et culture :	44 766 \$
<input type="checkbox"/> Remboursement de capital :	687 885 \$
<input type="checkbox"/> Intérêts :	212 581 \$
TOTAL :	2 024 000 \$

ATTENDU qu'en vertu desdites prévisions budgétaires, la municipalité doit pourvoir, au cours de l'exercice financier 2016, à la totalité des dépenses prévues;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 décembre 2015;

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet de fixer les différents taux d'imposition pour les taxes et les différents tarifs et compensations pour l'année financière 2016 et de prévoir les modalités liées au versement de ces sommes.

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Michel Bernard et résolu d'adopter le règlement 2016-01 qui fixe les taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année 2016.

À l'unanimité.

7: INCENDIE :

Aucun point traité.

8. VOIRIE

A) Suivi des demandes de réduction de vitesse et du feu clignotant

Une rencontre a eu lieu avec les représentants du MTQ et de la Sûreté du Québec et des analyses supplémentaires sont requises.

B) Demande de prix aux fournisseurs pour matériaux et services

Une demande de prix pour l'année 2016 sera effectuée auprès des fournisseurs de matériaux et services. En ce qui concerne le gravier (et autres) la municipalité demande que le matériel soit pesé par une balance et se réservera le droit de faire peser le matériel par une tierce partie.

9 : EAU

Aucun point traité.

10 : EAUX USÉES

A) Suivi du dossier

Monsieur Tanguay commente l'avancement du dossier procédures juridiques pour se défendre de la demande reçue de Roche Ltée.

B) Demande de réception provisoire et décomptes progressifs

Dossiers encore en suspens.

C) Suivi du dossier de Roche Ltée

Le dossier de procédures est en préparation avec la firme Tremblay Bois Mignault Lemay.

D) Facture de Tetra Tech Q1 inc

Cette facture est gardée en suspens en considérant l'avancement de ce dossier.

E) Demande de monsieur Alain Lebrun

Monsieur Lebrun sera rencontré pour discuter de sa demande.

2016-02-05 : DEMANDE DE BRANCHEMENT DE MONSIEUR JEAN-PIERRE FONTAINE

Considérant la demande de branchement au réseau municipal des eaux usées reçue de monsieur Jean-Pierre Fontaine, il est proposé par monsieur Raynald Avoine, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'autoriser ce branchement dès que monsieur Fontaine aura satisfait à la procédure établie pour les branchements au réseau municipal des eaux usées.

À l'unanimité.

II : LOISIRS :

2016-02-06 : DEMANDE AU PACTE RURAL POUR L'AMÉLIORATION DU TERRAIN MULTI-SPORTS

Considérant que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a élaboré un projet pour #18030-2016-03-01 Amélioration du terrain multi-sports;

Considérant que la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural;

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Michel Bernard et résolu:

Que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du Pacte rural et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète;

Que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy mandate comme représentant, monsieur Émile Tanguay, maire, ou madame Claudette Aubé, directrice générale, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au Pacte rural

Que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy demande à la MRC de Montmagny d'affecter la somme de 7 600.00 \$ à partir des objectifs d'affectation du Pacte rural (volet local) pour la réalisation de ce projet.

À l'unanimité.

12. PLAN D'ACTION D'AVENIR ET DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

A Suivi du comité pour les fêtes du 150

Des rencontres ont débuté pour préparer ces fêtes.

B) Projet Pacte rural : Affichage des noms de rues, des édifices municipaux, des entrées du village, du site internet et de l'accueil des résidents

Un projet est en préparation afin de présenter une demande au Pacte rural.

13. RÉSOLUTIONS DIVERSES

2016-02-07 : DEMANDE D'ALLOCATION À LA NAISSANCE

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'autoriser le versement de l'allocation pour la naissance de Émile Noël fils de Catherine Duell et Jean-Philippe Noël.

À l'unanimité.

2016-02-08 : DEMANDE D'ACHAT DE MICHÈLE DUMAS ET JEAN BERNIER

Il est proposé par monsieur Michel Bernard, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu de ne pas disposer du terrain situé sur la route 216 et désignée comme la partie du lot 11 du rang 4 S.O. du canton Montminy.

À l'unanimité.

2016-02-09 : INVITATION AU BRUNCH DE LA ST-VALENTIN DU CENTRE D'ENTRAIDE FAMILIALE

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'acheter deux cartes pour le brunch de la St-Valentin du Centre d'entraide familiale au coût de 25\$.

À l'unanimité.

2016-02-10 : DEMANDE DU CLUB ÉQUESTRE

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Michel Bernard et résolu de commanditer les activités du Club Équestre pour un montant de 100\$.

À l'unanimité.

2016-02-11: DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR LE MTQ

Considérant que le MTQ doit refaire le pont P-16388, ponceau qui montre des signes de dégradation importants au niveau des extrémités;

Considérant que l'emprise de cette partie de la route 283 n'est actuellement pas suffisamment large pour permettre cette réfection selon les normes du MTQ et que ce ponceau devra être allongé et ses fossés réaménagés;

Considérant que cette demande n'est pas préjudiciable à l'agriculture dans l'avenir en n'affectant que des superficies boisées et qui ne sont pas en culture;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau, et résolu d'agréer cette demande et de recommander à la CPTAQ de donner leur autorisation à la demande présentée par le MTQ permettant ainsi la réfection du pont P-16388.

À l'unanimité.

2016-02-12 : DEMANDE DE MONSIEUR ROBERTO PRÉVOST

Il est proposé par monsieur Raynald Avoine, appuyé par monsieur Michel Bernard et résolu d'ajouter la mention «Rue Privée» à l'entrée des 3 rues privées qui se trouvent dans le village. Il est entendu que lorsque l'affichage des noms de rue sera refait, cette décision pourra être modifiée.

À l'unanimité.

G) Paniers de fleurs

La même quantité de paniers de fleurs sera commandée.

2016-02-13 : DEMANDE AU PACTE RURAL RÉGIONAL POUR L'AMÉLIORATION DU PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

Considérant que le Parc régional des Appalaches a élaboré un projet pour l'amélioration des infrastructures au Parc secteur de Saint-Paul-de-Montminy;

Considérant que le Parc régional des Appalaches souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural régional;

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu:

Que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy appuie cette demande du Parc régional des Appalaches et s'engage à investir 1 500\$ dans ce projet tel qu'identifié dans le profil financier présenté pour la réalisation de ce projet.

À l'unanimité.

2016-02-14 : COUVERTURE DE TÉLÉPHONIE SANS FIL

Considérant que la couverture du réseau sans fil dans la circonscription de MLKRDJ est déficiente, et ce, depuis de nombreuses années,

Considérant que la téléphonie sans fil cellulaire est devenue, au fil des années, un service essentiel à la sécurité des familles et des travailleurs et au développement économique des organisations d'un territoire et que la couverture du service d'urgence 911, défrayé par les usagers, est lacunaire sur ce territoire,

Considérant que les signataires de cette résolution sont les représentants des MRC, des villes et des municipalités énumérées ci-dessous qui veillent avec diligence à la qualité de vie de leurs citoyens,

Considérant que les entreprises de télécommunications sans fil, leurs représentants, leur association ainsi que leurs dirigeants sont tenus de s'efforcer de garantir le service à tous leurs abonnés, sans égard à leur localisation sur le territoire, où qu'ils soient,

Considérant que des problématiques semblables ont été observées et réglées au Canada auparavant dans des communautés impliquées à les résoudre, ce que nous nous engageons à faire, conditionnellement à des aides financières nous permettant de réaliser un tel projet à un coût acceptable pour nos citoyens,

Considérant qu'une solution commune doit être mise de l'avant promptement par les parties impliquées soit les entreprises de télécommunications sans fil, le CRTC, Industrie Canada et les communautés pour répondre aux besoins des populations soit aux clients des diverses entreprises de service,

Considérant que l'ensemble des villes et des municipalités de la circonscription sont étroitement liées par leurs économies, leurs organismes et leurs populations solidairement constituées en MRC, la problématique est d'ordre régional,

Considérant que le CRTC a l'obligation d'exercer son devoir pour élaborer et faire cheminer des pistes de solution auprès de l'industrie et l'industrie représentée par l'Association canadienne des télécommunications sans fil se doit d'être à l'écoute de ses membres,

Considérant que toute une région se mobilise pour régler définitivement cette problématique de couverture au réseau, à l'initiative du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet, et que par le biais de son député fédéral, prévoit entreprendre les actions nécessaires pour mettre de l'avant cet important enjeu auprès de autorités concernées,

En conséquence : Nous demandons au gouvernement canadien de prévoir des programmes d'aides financières afin de permettre aux milieux ruraux de régler cette problématique,

Nous demandons au ministre de l'Industrie de faire un suivi pressant sur cet enjeu qui concerne, tout l'Est du Québec,

Nous demandons au CRTC d'exercer toutes les pressions nécessaires auprès de l'industrie pour qu'il trouve une solution aux divers problèmes de couverture sans fil de notre circonscription,

nous demandons une rencontre formelle avec le président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil par le biais de notre député Bernard Généreux et de nos préfets, pour entamer des discussions auprès des membres de l'industrie visée sur notre territoire, pour trouver des solutions concrètes pour résoudre le problème de couverture,

Nous demandons qu'une rencontre formelle avec des représentants des entreprises touchées, les représentants des quatre MRC ainsi qu'un représentant du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet ait lieu lors d'un forum organisé dans la circonscription avec la participation des municipalités qui vivent la problématique de couverture téléphonique pour trouver des solutions à long terme,

Il est donc proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu que la présente résolution soit adoptée et envoyée au député fédéral de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-loup monsieur Bernard Généreux, au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes monsieur Jean-Pierre Blais, au président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil monsieur Bernard Lord, ainsi qu'au ministre de l'Industrie du Canada, l'honorable Navdeep Bain. .

Adopté à l'unanimité.

14. VARIA OUVERT

A) Suivi du dossier de l'église

Monsieur Gaston Lessard commente les prochaines étapes dans ce dossier.

B) Projet de Politique culturelle

Les membres du conseil sont informés de la relance par la MRC du projet d'élaboration d'une politique culturelle.

C) Communiqué de presse de monsieur Norbert Morin

Le communiqué de presse daté du 21 janvier 2016 et émis par monsieur Norbert Morin est déposé.

D) Location du local de CLSC : Position de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

La municipalité n'a pas reçu favorablement la demande de participation financière pour la location de la bâtisse utilisée principalement par le CLSC.

E) Suivi du budget et des activités du Parc des Appalaches

Monsieur Raynald Avoine dépose et commente le budget et le sommaire des activités du Parc des Appalaches.

F) Suivi de la rencontre avec monsieur Bernard Généreux.


Trois représentants de la municipalité ont participé à la rencontre du 20 janvier dernier avec monsieur Bernard Généreux. Ils en ont rapporté des renseignements qui seront bénéfiques pour Saint-Paul et ses citoyens.

15 : PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2016-02-15 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Raynald Avoine, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu que la présente séance soit levée à 21h00.
À l'unanimité



Je, Emile Tanguay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 7 mars 2016.

SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Pour des informations sur votre municipalité et diverses autres informations (incluant le rôle d'évaluation en ligne) visitez le www.stpauldemontminy.com

LE PETIT JOURNAL DU BUTON

Pour recevoir votre copie électronique dès sa parution, veuillez en faire la demande à l'adresse journaldubuton@gmail.com Il est également disponible sur le site internet de la municipalité (des versions antérieures y sont également disponibles).